Délibération n°35/25 du 06/02/25
7- Finances locales 7.2 Fiscalité

Publié le 14/02/2025
Mis en ligne le 17/02/2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 24 janvier 2025

Étaient présents : *M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick GUÉRIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Xavier BIDAN*

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : *Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER, M. Christophe LAVAUD à Mme CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. François VALLES, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Corinne TONDUF à Mme Olivia BOULANGER, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Christine MARACHELLI, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Michèle ELIE à Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, Mme Patricia GODARD à Mme Annie ZAPATA, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Philippe PONSARD*

Étaient excusés : *M. Michel PASTY, Jean-Baptiste CONTARIN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON*

Nombre de membres en exercice *: 55*
Nombre de membres présents : 34
Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote *: 15*
Nombre de membres excusés : *6*
Nombre de membres absents *:0*
Nombre de membres ne participant pas au vote : *0*
Nombre de membres votants *: 49*
Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

VOTE DES TAUX DE TAXE SUR LE FONCIER BATI, FONCIER NON BATI ET TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES – ANNEE 2025

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-35_25-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2011, il appartient à la Communauté d'Agglomération de voter un taux d'imposition sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Les taux de fiscalités, dites « ménages », étaient fixés pour l'année 2024 comme suit :

- Taux foncier bâti : 4.42%
- Taux foncier non bâti : 4.53%
- Taux TH résidence secondaire : 12.08%

Les bases prévisionnelles 2025 seront notifiées à la collectivité courant mars 2025. Néanmoins, il appartient à la collectivité de statuer sur les taux 2025 du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Il est proposé de maintenir les taux pour 2025 comme suit :

- Taux foncier bâti : 4.42%
- Taux foncier non bâti : 4.53%
- Taux TH résidence secondaire : 12.08%

Considérant l'ensemble de ces éléments,

après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- De fixer à 4.42% le taux de la taxe sur le foncier bâti pour l'année 2025.
- De fixer à 4.53% le taux de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2025.
- De fixer à 12.08% le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaire pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président,

M. Éric BODEAU

Le Secrétaire de séance

M. Bernard LEFEVRE

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20250206-35_25-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2025